

## RÈGLEMENT DU JEU

### [Calendrier de l'Avent des Cultur'addicts 2023]

#### ARTICLE 1 : OBJET

CULTURA, enseigne de SOCULTUR SAS au capital de 23.725.009 Euros, immatriculée au RCS de Bordeaux sous le n° 519 780 795 00 018 et dont le siège est situé 17 rue Archimède – 33700 Mérignac (ci-après la « Société Organisatrice » ou « Cultura ») organise un jeu « le calendrier de l'Avent des Cultur'addicts ». Ce jeu à obligation d'achat se déroule du vendredi 1<sup>er</sup> décembre 2023, 9h au dimanche 24 décembre 2023, 23h59. Le présent règlement (ci-après le « Règlement ») a pour objet de définir les droits et obligations de la Société Organisatrice et des participants au jeu (ci-après le(s) « Participant(s) »).

#### ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation est réservée aux clients Cultur'addicts (client particulier disposant d'un compte client chez Cultura) à l'exclusion des comptes clients professionnels ou de toute société faisant partie du groupe de la société organisatrice, ainsi que leurs prestataires de services éventuels. Cependant, celui-ci est ouvert aux collaborateurs Cultura.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale et l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants par le participant.

#### ARTICLE 3 : ORGANISATION DU JEU

Pour participer aux tirages au sort du calendrier de l'Avent des Cultur'addicts, le participant doit avoir effectué au moins un achat chez Cultura, en magasin ou sur cultura.com, entre le vendredi 01 décembre 2023, 9h et le dimanche 24 décembre 2023, 23h59.

Le client doit être « Cultur'addict » et avoir été identifié comme tel lors de son passage en caisse ou de sa commande en ligne. Sa participation se fait d'office dès lors que le client remplit les conditions. Le client ne souhaitant pas participer aux tirages au sort devra en informer la société organisatrice soit par e-mail : [DPO@cultura.fr](mailto:DPO@cultura.fr), soit en contactant par écrit CULTURA SOCULTUR SAS – DPO Cultura – [OP Noël Calendrier de l'Avent des Cultur'addicts] - 17 rue Archimède 33700 Mérignac CEDEX. Les tirages au sort auront lieu chaque jour à J+1, soit entre le 02 décembre 2023 et le 26 décembre 2023 et ils désigneront chaque jour un gagnant au niveau national.

Du 02 décembre au 26 décembre 2023, aura lieu quotidiennement 1 tirage au sort au niveau national prenant en compte tous les achats identifiés Cultur'addicts entre le 01 décembre 2023 et le 24 décembre 2023.

01-déc : 3 gagnants

02-déc : 1 gagnant

03-déc : 1 gagnants

04-déc : 1 gagnants

05-déc : 2 gagnants

06-déc : 3 gagnants  
07-déc : 1 gagnant  
08-déc : 1 gagnant  
09-déc : 10 gagnants  
10-déc : 2 gagnants  
11-déc : 1 gagnant  
12-déc : 1 gagnant  
13-déc : 10 gagnants  
14-déc : 10 gagnants  
15-déc : 1 gagnant  
16-déc : 10 gagnants  
17-déc : 1 gagnant  
18-déc : 5 gagnants  
19-déc : 2 gagnants  
20-déc : 1 gagnant  
21-déc : 1 gagnant  
22-déc : 1 gagnant  
23-déc : 20 gagnants  
24-déc : 1 gagnant

Soit 90 gagnants au total pour les tirages au sort entre le 02 décembre 2023 et le 26 décembre 2023.

Le jeu est annoncé :

- Dans chaque magasin Cultura au travers d'affiches, d'écrans animés et de PLV au niveau des caisses
- Sur cultura.com
- Dans les newsletters envoyées aux clients inscrits
- Sur les pages Facebook des magasins Cultura

Chaque tirage au sort sera effectué selon l'exécution d'un script informatique aléatoire en présence de 2 personnes, collaborateurs de Cultura au siège de la société.

#### **ARTICLE 4 : FRAUDE**

Les Participants s'engagent à respecter les conditions de participation du jeu, faute de quoi ils pourront être disqualifiés par la Société Organisatrice sans que ceux-ci ne puissent exiger un dédommagement quelconque. Toute dotation remportée en violation du présent Règlement ou à la suite d'une fraude et livrée à toute personne devra être restituée sans délai à la Société Organisatrice. La Société Organisatrice se réserve en outre le droit d'entamer des poursuites judiciaires en cas de fraude ou de tentative de fraude, conformément aux dispositions de l'article 313-1 du Code Pénal.

#### **ARTICLE 5 : DOTATIONS ET REMISE DES DOTATIONS**

5-1 Dotations et remise des dotations :

• Détail des dotations nationales correspondant au tirage quotidien à compter du 02 décembre 2023 :

01-déc : 3 x Mon premier calendrier de l'aveat éducatif – Prix public unitaire : 19.99€

02-déc :

1 x Intégrale Noir Burlesque – Prix public unitaire : 19.00€ tome 1 + 21.50€ tome 2

+ 1 x Intégrale Les Petits Mythos comprenant :

Les petits mythos t.1 : foudre à gratter - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.2 - le grand Icare - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.3 - les titans sont durs - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.4 - Poséidon d'avril - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.5 - détente aux enfers - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.6 - les dessous de l'odyssée - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.7 - les raclées d'Héraclès - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.8 - centaure parc - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.9 - les rateaux de la méduse - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.10 - vainqueur par chaos - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.11 - crête party - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.12 - hermès conditionné - Prix public unitaire : 11,90 €

Les petits mythos t.13 - à Troie, on lâche tout ! - Prix public unitaire : 11,90 €

03-déc : 1 x Clavier arrangeur à touches lumineuses KS-L80 Shiver - Prix public unitaire : 199,99 €

04-déc : 1 x Enceinte Thomson Bois Cosy Ws702 - Prix public unitaire : 119,99 €

05-déc : 2 x Coffret carte à jouer Courrousing-ex Pokemon - Prix public unitaire : 25,99 €

06-déc :

3 x 1 Lot comprenant : Hochet - Prix public unitaire : 19,99 € + Malette à de dessin - Prix public unitaire : 14,99

€ + tapis d'activités créatives – Prix public unitaire : 9,99 €

07-déc :

1 x La shooting box sur le coffret famille - Prix public unitaire : 149,90€

08-déc : 1 x Coffret Cricut Joy - Prix public unitaire : 219,99 €

09-déc :

10 Coffret Famileo 6 mois - Prix public unitaire : 39,00 €.

10-déc :

2 x 1 Lot comprenant : Palette Aquarelle Eventail - Prix public unitaire : 31,19 € + Startex Box Acrylique - Prix public unitaire : 25,99 € + Coffret bois Acrylique - Prix public unitaire : 38,39 € + Trousse 10 pinceaux Aquarelle - Prix public unitaire : 17,49 €.

11-déc : 1 x Polaroid Now Prix public unitaire : 149,99 € + 1 x Pack de 40 films – Prix public unitaire : 64,99 €

12-déc : 1 x Pocket Player Pro Tetris – Prix public unitaire : 44,99 €

13-déc :

10 x Coffret Papeterie Superbloom – Prix public unitaire : 14,99 €

14-déc :

5 x Bluray Barbie - Prix public unitaire : 19,99 €.

5 x Blu-ray Miraculous : le film - Prix public unitaire : 15,99 €.

15-déc : 1 x LEGO Peugeot 9x8 24h le Mans hybrid hypercar – Prix public unitaire : 169,99 € + Puzzle 1000 pièces Le Mans - Prix public unitaire : 21,49 €

16-déc :

10 x Coffret Joyeux Noël - Prix public unitaire : 29,90 €.

17-déc : 1 x Coffret d'éveil musical 9 instruments Ben le Koala - Shiver - Prix public unitaire : 49,99 €

18-déc : 5 x MicroSD Gaming Emtec - Prix public unitaire : 49,99 €

19-déc : 2 x Valise Artiste Multi-technique 110 pièces - Monali – Prix public unitaire 63,79 € + Set 10 pincesaux – Prix public unitaire : 23,29 € + 12 feutres aquarelle – Prix public unitaire : 16,59 €.

20-déc : 1 x Console Nintendo Switch avec manettes Joy-Con rouge et bleu – Prix public unitaire : 269,99 €

21-déc : 1 x Guitare électrique Yamaha Revstar RSE20 Neon Yellow - Prix public unitaire : 599,99 €

22-déc :

1 x Bon Cadeau Liberté - Prix public unitaire : 150,00 €.

23-déc : 20 x La Conteuse Merveilleuse « J'apprends l'anglais » - Prix public unitaire : 79,99 €

24-déc :

1 platine audio Technica LP3XBT - Prix public unitaire : 329,99 € + casque audio Technica ATH-S220BT – Prix public unitaire 69,99€

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer une dotation annoncée par une dotation équivalente c'est-à-dire de même valeur si les circonstances l'y obligent.

Dans l'hypothèse où le gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelque raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée, dans les conditions décrites dans le présent règlement, il perd le bénéfice complet de ladite dotation et ne peut prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie. La dotation sera quant à elle non remise en Jeu et la Société Organisatrice pourra en disposer librement.

La dotation ne pourra donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces de la dotation gagnée ou demander son échange contre d'autres biens ou services.

Les noms des gagnants aux tirages au sort seront communiqués sur Cultura.com et en magasin tous les jours à partir du 02 décembre 2023 jusqu'au 26 décembre 2023 inclus. Toutefois, les gagnants des samedis et dimanches seront communiqués le lundi qui suit, en magasin et sur Cultura.com

Les gagnants des dotations nationales seront contactés par l'équipe Cultur'addict de Cultura.

Les lots seront envoyés aux domiciles des gagnants.

Tout gagnant doit autoriser toutes vérifications concernant son identité. Tout participant désigné gagnant certifie que les données personnelles pouvant lui être demandées sont réelles et vraies ; il accepte également de se soumettre à toute vérification de la véracité des coordonnées annoncées (numéro de téléphone, nom, adresse, coordonnées, etc.). Toutes coordonnées ou informations fausses ou erronées ou qui ne permettraient pas de contacter le gagnant, entraîneraient l'annulation de la participation concernée.

Le gagnant accepte la diffusion de son identité (prénom + première lettre du nom de famille) sur la liste des gagnants sur [cultura.com/culturaddict](http://cultura.com/culturaddict) et en magasin du 02 décembre 2023 au 26 décembre 2023.

#### 5-2 Désignation du gagnant :

La Société Organisatrice désignera le ou la gagnant(e) à l'aide d'un tirage au sort quotidien parmi l'ensemble des participations conformes au présent Règlement tous les jours entre le 02 décembre 2023 et le 26 décembre 2023.

En cas de modifications, les participants seront informés du report par la Société Organisatrice.

Le Participant désigné gagnant sera averti personnellement par email ou téléphone selon les informations renseignées dans leur compte client au maximum 72 heures après la désignation du ou des gagnants le jour du tirage au sort en question et sera invité à compléter son compte Cultur'addict en ligne sur [Cultura.com](http://Cultura.com) pour l'envoi futur du gain.

Il disposera d'un délai allant jusqu'au 31 décembre 2023 pour compléter son compte Cultur'addict en ligne sur [Cultura.com](http://Cultura.com) ou pour s'opposer à sa participation au tirage au sort en informant la société organisatrice soit par e-mail : [DPO@cultura.fr](mailto:DPO@cultura.fr), soit en contactant par écrit CULTURA SOCULTUR SAS – DPO Cultura – [OPE Noël Calendrier de l'Avent] - 17 rue Archimède 33700 Mérignac CEDEX. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de non-délivrance de l'email annonçant le gain par suite d'une erreur dans sa rédaction indiquée par le Participant selon les informations renseignées dans son compte client, d'une modification de ses coordonnées, ou en cas de défaillance du fournisseur d'accès, en cas de défaillance du réseau Internet ou pour tout autre cas.

A défaut de manifestation du gagnant dans le délai fixé ci-dessus ; le gagnant sera considéré comme ayant renoncé purement et simplement à son prix. La dotation ne lui sera pas attribuée et ne pourra en aucun cas être réclamée ultérieurement. Elle sera conservée et restera la propriété de la Société Organisatrice sans que cela ne puisse faire l'objet d'une quelconque réclamation.

#### **ARTICLE 6 : PUBLICATION DES RÉSULTATS DU JEU**

Les résultats des tirages au sort seront disponibles en magasin et sur [cultura.com/culturaddict](http://cultura.com/culturaddict).

Le gagnant reconnaît et accepte que la Société ait le droit de publier, sur quelque support que ce soit, à des fins de communication relative au jeu, son prénom et la première lettre de son nom de famille et ce, sans qu'il ne puisse exiger une contrepartie quelconque.

Le Participant autorise la Société Organisatrice à utiliser son image dans le cadre du présent jeu à des fins de publications sur le site [Cultura.com](http://Cultura.com) et sur les réseaux sociaux.

## **ARTICLE 7 : PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES**

La participation au jeu conduit à la collecte de données personnelles des Gagnants dont le responsable du traitement est la Société Organisatrice joignable par courrier à l'adresse figurant au début du présent Règlement.

Les données personnelles recueillies et/ou traitées sont obligatoires afin de pouvoir gérer les demandes, gérer la remise des gains, de renseignements et les réclamations.

Données collectées et/ou traitées :

Pour les Gagnants : Nom, Prénom, Adresse postale

Les données à caractère personnel sont collectées, traitées et utilisées afin de réaliser et veiller à la bonne exécution du jeu (la base légale étant l'exécution du Règlement) ainsi que pour les demandes de renseignements, réclamations, et de communication du Règlement par voie postale ou voie informatique.

Ces données sont destinées uniquement à la Société Organisatrice ainsi qu'à ses sous-traitants et aux prestataires techniques intervenant dans l'exécution du jeu et notamment dans l'attribution du lot. A cette fin, la Société Organisatrice et ses sous-traitants sont responsables du respect de la confidentialité de ces données.

La durée de conservation par la Société Organisatrice des données relatives à la participation au jeu est en principe fixée à 1 an à compter de la fin du jeu.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) Général sur la Protection des Données Personnelles 2016/679, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui le concernent, ainsi que d'un droit à la portabilité. Il dispose également du droit de s'opposer aux traitements réalisés ou d'en demander la limitation. Vous pouvez émettre des directives sur la conservation, la suppression ou la communication de vos données personnelles après votre décès. Pour en savoir plus cliquez ici : (<https://www.cultura.com/cultura-besoin-daide/protection-des-donnees-personnelles/>).

Vous pouvez exercer à tout moment ces droits en contactant par écrit CULTURA SOCULTUR SAS – DPO Cultura – [OPE Noël Calendrier de l'Avent] - 17 rue Archimède 33700 Mérignac CEDEX. Votre demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité.

Il est précisé que si un Participant exerce son droit de suppression avant l'issue du jeu, il perd le bénéfice de son lot éventuel.

Cultura a désigné un délégué à la protection des données (aussi appelé Data Protection Officer) qui a pour objectif de préserver la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles. Vous pouvez le contacter à [DPO@cultura.fr](mailto:DPO@cultura.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

## **ARTICLE 8. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIETE ORGANISATRICE**

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance du chèque de remboursement effectivement et valablement gagné par le gagnant.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler ce jeu si les circonstances l'exigent.

En tout état de cause, sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait, ni du fait d'un dysfonctionnement du réseau Internet, de problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique.

#### **ARTICLE 9 : APPLICATION DU REGLEMENT DU JEU**

Le présent Règlement peut être demandé et consulté gratuitement en magasin ou sur Cultura.com.

Il peut aussi être obtenu en écrivant à la société Cultura, à l'adresse figurant dans le premier article du présent Règlement. Les frais d'affranchissement nécessaires à la demande d'un exemplaire du Règlement seront remboursés, sur demande, sur la base du tarif postal lent en vigueur.

#### **ARTICLE 10 – RÈGLEMENT**

Ce règlement peut être consulté pendant toute la durée du jeu. Le présent règlement est validé et déposé auprès de la SAS ACTANORD - Huissiers de Justice – 105 Quai des Chevillards, BP 70047, 59000 Lille.

Il est consultable sur le site internet. Le présent règlement peut être demandé et consulté gratuitement en magasin ou sur Cultura.com.

#### **ARTICLE 11 : LOI APPLICABLE**

Le présent Règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à ce jeu devra être formulée par écrit et ne pourra être prise en considération au-delà du délai d'un mois à compter de la date de clôture du jeu (cachet de la poste faisant foi). Les éventuelles contestations relatives au jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : CULTURA SOCULTUR SAS – [OPE Noël Calendrier de l'Avent] - 17 rue Archimède, 33700 Mérignac.

Tout différend né à l'occasion de ce jeu fera au préalable l'objet d'une tentative de Règlement amiable.

A défaut de l'accord dans les deux mois, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

Aucune contestation ne sera plus recevable un mois après la clôture du jeu.